

versaïre, puisque l'honorable député nous rappelle que c'est aujourd'hui. Plutôt que de présenter de telles mesures, le gouvernement est d'avis qu'à cette occasion, les Canadiens devraient bien réfléchir sur le climat qui avait permis que ces mesures soient appliquées avec assez de succès pendant la dernière guerre, avant de demander qu'on renouvelle leur application, au cours d'une période de paix.

[Traduction]

M. Baldwin: Tant que ce gouvernement sera au pouvoir, il y aura toujours des urgences.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE RÔLE DE L'AMBASSADE DU CANADA À ROME À LA SUITE D'UN ACCIDENT MORTEL

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle concerne la confiance du public dans le service de communications de son ministère. Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre, ainsi qu'à la famille de feu David Bagguley, d'Ottawa, le manque total de communications au sein du ministère des Affaires extérieures, dans le cas du décès tragique et inattendu de cette personne en Italie, le 20 juin, décès dont ses parents n'ont été informés que le 6 août?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le ministère s'est mis en rapport avec la famille de cette personne, et lui a exprimé notre profond regret pour ne pas l'avoir informée plus tôt. Tout ce que je puis dire au député et à la Chambre, c'est qu'on a commis là une erreur très grave. L'ambassade était, à ce moment-là, débordée de travail. Mais je peux assurer à la Chambre qu'à mon avis, cela n'excuse pas une erreur pareille, et que nous prenons actuellement des mesures afin d'éviter que la chose ne se reproduise.

M. Alkenbrack: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Une enquête sera-t-elle menée quant à l'efficacité de notre ambassade en Italie?

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur. Il ressort de ce que j'ai dit tout à l'heure qu'il y a eu, à mon sens, un manque de liaison. Il n'est pas admissible qu'un membre de l'ambassade, après avoir été informé de la mort du jeune Canadien, n'en ait pas avisé ses supérieurs. Je ne puis que regretter profondément un événement aussi tragique.

* * *

LA FISCALITÉ

LA DEMANDE D'EXEMPTION DE LA TAXE DE VENTE POUR LES ÉQUIPEMENTS ANTIPOLLUTION

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Je voudrais poser une question au ministre des Finances. Puisque les manufacturiers et les industriels vont bénéficier d'une exonération générale sur la taxe de vente pour tous les équipements antipollution, le ministre peut-il nous dire s'il a décidé de donner suite aux vœux exprimés par la Fédération des maires et des municipalités et d'accorder aux municipalités une exonération analogue en ce qui concerne les équipements antipollution?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai bien reçu la communication que m'a adressée cette fédération et nous allons, bien sûr, l'étudier.

* * *

LES SPORTS

LES DEMANDES D'AIDE POUR UN CENTRE DE LOISIRS À FLIN FLON ET UN «ASTROTURF» À WINNIPEG

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question reliée à la réponse qu'il m'a donnée récemment au sujet d'une demande d'aide financière au niveau fédéral pour un centre de loisirs de jeunes à Flin Flon, Manitoba. Le ministre a déclaré alors que, du fait des fonds restreints dont dispose son ministère, il faut restreindre une telle aide à des organismes nationaux et, dans certaines conditions, aux provinces. Comment le ministre concilie-t-il cette réponse avec l'octroi récent de \$50,000 pour l'installation de gazon artificiel au stade de Hamilton?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. C'est un plaidoyer plutôt qu'une question. J'estime qu'elle n'est pas recevable.

L'hon. M. Hees: Le stade se trouve dans la circonscription du ministre, voilà la réponse.

M. Simpson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je voudrais dire au député qu'une question posée en ces termes n'est pas une question, mais bien un argument. J'ai déjà dit que lorsque les députés demandent aux ministres de concilier certaines déclarations, ils débattent la question et qu'il ne faut pas la poser en ces termes.

M. Simpson: Je voudrais donc poser ma question différemment, monsieur l'Orateur. Il s'agit d'une question connexe. Puis-je demander au ministre si le Criterion Athletic Club de Winnipeg lui a demandé de l'aide pour installer un «Astroturf»?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Pas que je sache, monsieur l'Orateur.

* * *

L'AGRICULTURE

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL—LE RÈGLEMENT RELATIF À LA GUERRE DES POULETS ET DES ŒUFS

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Nous dirait-il si le règlement proposé pour mettre fin à la guerre des poulets et des œufs, que divers ministères s'occupent de mettre au point, est conforme à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui permet le commerce libre et ininterrompu entre les provinces?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. De toute évidence, le député demande au ministre de formuler une opinion juridique. Ainsi posée, la question n'est pas recevable.